

1. Quelles mesures votre parti mettra-t-il en oeuvre pour garantir un financement stable et adéquat des services publics fédéraux, empêcher la suppression d'emplois dans le secteur public et préserver la qualité et l'accessibilité des programmes gouvernementaux essentiels ?

Afin de préserver les emplois dans le secteur public fédéral et l'accessibilité aux programmes gouvernementaux essentiels, le Bloc Québécois propose que le Conseil du trésor révise les processus d'embauches et la pertinence de certains programmes. À la lumière des multiples dysfonctionnements que nous avons constatés dans les dernières années, nous sommes d'avis qu'une réorganisation des processus organisationnels est nécessaire afin de rendre les ministères plus agiles et de livrer les services aux citoyens avec excellence.

2. Quelles politiques et quels engagements précis votre parti mettra-t-il en oeuvre pour soutenir, réglementer et accroître les possibilités de télétravail et de travail hybride pour les fonctionnaires du gouvernement fédéral, tout en garantissant la cohérence, l'équité et la justice entre les ministères ?

Le Bloc Québécois a comme tradition de ne pas intervenir dans l'organisation du travail et d'interférer dans les conventions collectives entre les parties. Cela dit, nous déplorons que le Conseil du trésor a raté une occasion d'un dialogue social plus large avec ses employés et de débattre de l'importance du télétravail et du travail hybride. Le Bloc Québécois préfère toujours des solutions négociées entre les parties et juge que les actions unilatérales sont nocives au climat de travail.

3. Quelles mesures votre parti prendra-t-il pour protéger, améliorer et institutionnaliser les politiques d'EDI dans le secteur public fédéral afin de garantir leur pérennité et leur efficacité réelle ?

Le Bloc Québécois rejette les politiques qui créent de l'exclusion et qui ne sont pas adaptés au modèle social interculturel québécois et à la démographie linguistique de ses régions. Comme formation politique, nous sommes pour l'équité, la diversité et l'inclusion. Néanmoins, nous sommes opposés aux politiques arbitraires et dysfonctionnelles élaborées en leur nom. Le Bloc Québécois propose que la prochaine législature procède à un examen exhaustif de toutes les pratiques de gestion fondées sur les ÉDI dans l'appareil public fédéral. Ces politiques d'embauche doivent être fondées sur l'inclusion et la compétence.

4. Comment votre parti va-t-il protéger les emplois du secteur public et investir dans la technologie pour gérer les changements causés par l'IA, tout en aidant les travailleuses et travailleurs à s'adapter à l'avenir numérique ?

Le Bloc Québécois encourage le gouvernement fédéral à appliquer les huit recommandations du rapport réalisé par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) intitulé : Incidence des technologies de l'intelligence artificielle sur la main d'oeuvre au Canada, ayant été déposé en mai 2024. Le gouvernement fédéral a le devoir d'agir rapidement à cet égard, car les conséquences sur les travailleuses et travailleurs pourraient être graves.

5. Comment votre parti entend-il agir pour renforcer le bilinguisme dans le secteur public fédéral ?

Le Bloc Québécois répète que tous les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec maîtrisent le français et que tous les milieux de travail soient francisés. Nous travaillerons à mettre fin aux nominations sous promesse d'apprendre le français alors que le français devrait être véritablement maîtrisé dès l'embauche. En outre, il n'est pas acceptable que les cadres supérieurs et les dirigeants de sociétés de compétence fédérale comme Radio-Canada, Postes Canada et VIA RAIL ne maîtrisent pas le français. Il s'agit d'une exigence de base qui s'inscrit dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles. Il en va de même pour les cadres de la fonction publique fédérale, de la gouverneure-générale et des juges de la Cour suprême.

6. Comment votre parti va-t-il favoriser la représentation des personnes autochtones, renforcer les efforts de réconciliation et mettre en oeuvre des politiques de travail qui respectent l'exemption des personnes autochtones, aux termes de l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail, tout en offrant davantage de soutien de possibilités aux fonctionnaires autochtones du gouvernement fédéral ?

Le Bloc Québécois travaillera de concert avec ceux-ci pour s'assurer qu'Ottawa respecte la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans ses juridictions. De plus, nous continuerons à travailler à la mise en oeuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Concernant l'exemption des personnes autochtones prévue dans la politique de l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail, nous croyons que le gouvernement fédéral doit respecter et renforcer les droits des autochtones et s'assurer que sa politique n'entrave pas les possibilités d'avancement des personnes concernées.

7. Devant le refus de la Cour fédérale de certifier la demande de recours collectif, quelles mesures votre parti prendra pour donner suite au Recours collectif noir, mettre en oeuvre des initiatives concrètes contre le racisme et garantir des progrès durables dans l'élimination de la discrimination raciale dans le secteur public fédéral ?

Comme formation politique, il serait présomptueux de se prononcer et de vous suggérer une stratégie afin que vos membres obtiennent réparation et une reconnaissance de ce phénomène destructeur qui mine vos milieux de travail. Sachez toutefois que le Bloc Québécois est fortement préoccupé que le racisme et la discrimination raciale persistent au sein du secteur public fédéral. Le Bloc Québécois a toujours défendu des milieux de travail inclusifs qui n'excluent personne.

Par ailleurs, le Bloc Québécois avait déposé le projet de loi C-290 qui visait à protéger des catégories additionnelles de fonctionnaires lorsqu'il y a divulgation d'actes répréhensibles, de permettre qu'une divulgation protégée puisse être offerte à certaines personnes, de prolonger la période durant laquelle une plainte en matière de représailles peut être déposée et d'ajouter une obligation de prestation de soutien aux fonctionnaires. Malgré l'unanimité obtenue à la Chambre des communes, la prorogation du Parlement a mis fin au processus législatif menant à son adoption. Le Bloc Québécois prend l'engagement de redéposer le projet de loi du député de Mirabel. À cet égard, le projet de loi C-378 de la députée de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis a subi le même sort, malgré le vote unanime en

deuxième lecture à la Chambre. Ce projet de loi visait à fixer à deux ans la période pour déposer une plainte en cas d'harcèlement ou de violence dans un milieu de travail.

Nous dénonçons l'hypocrisie du gouvernement fédéral qui a l'habitude de se draper de vertu et pointer promptement et hargneusement les autres formations politiques ou les juridictions qui se questionnent sur les mesures à adopter pour garantir des milieux de travail sains et exempt de violence et toute discrimination. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral, comme employeur, a un devoir d'exemplarité en appliquant fermement ses politiques, en exécutant des enquêtes administratives impartiales et en s'assurant qu'il n'y ait pas de vengeance après une dénonciation. Les discours doivent maintenant faire place à de véritables changements !